

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
**De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**  
**Séance du 2 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le **2 mars à 20H00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 27 février 2017 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ Mme POSTAL Anne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. THEVENIN Gilbert,

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ M. TRINOLI Massimo,

**Participant non élu :**

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.
- ✓ M. Anthony BONTEMPS.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

En préambule, le Président demande le rajout du point suivant :

↳ Adhésion au CAUE pour l'année 2017

**Ordre du jour :**

1. Examen des comptes administratifs des Communautés de Communes de la Région de Damvillers et du Pays de Spincourt.
2. Autorisation de crédits d'investissement dans l'attente du budget.
3. Examen de la délibération pour proposer le prélèvement automatique aux redevables.
4. Délégation d'une partie de la compétence tourisme de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt à l'Office de Tourisme intercommunal.
5. Point sur l'avenir de la permanence de la trésorerie à Spincourt.
6. Cotisation à Initiative Meuse.
7. Adhésion au CAUE pour l'année 2017.
8. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Les membres approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

**1. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE  
DAMVILLERS ET SPINCOURT**

Le bureau examine les comptes administratifs 2016. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Les comptes administratifs et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

## 2. AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU BUDGET

Le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

### 3. EXAMEN DE LA DELIBERATION POUR PROPOSER LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE AUX REDEVABLES

Le Président indique aux membres du bureau que la collectivité émet chaque année près de 12 000 factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la DDFIP. Actuellement, les usagers peuvent payer par carte bancaire, par chèque ou en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouvelles prestations aux usagers des services de notre collectivité, il est proposé d'envisager de proposer un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour les produits suivants :

- ↳ les ordures ménagères
- ↳ la cantine,
- ↳ la garderie périscolaire,
- ↳ la crèche,
- ↳ les loyers,
- ↳ etc...

Il permet pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Pour sa mise en place, un règlement financier sera signé entre la communauté de communes et l'utilisateur qui remplira également une autorisation/demande de prélèvement à laquelle il joindra un relevé d'identité bancaire ou postal.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- ↳ Décide la mise en place du prélèvement automatique (à l'échéance ou par mensualisation) dans les conditions exposées ci-dessus,
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les règlements financiers,
- ↳ Précise que les frais de rejet seront supportés par les débiteurs,
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil communautaire devra valider cette décision

#### 4. DELEGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DAMVILLERS SPINCOURT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Les articles 64 et 66 de la loi « NOTRÉ » attribuent aux Communauté de Communes la compétence obligatoire « Promotion du Tourisme, dont la création d'un Office de Tourisme ».

#### **DEFINITION DE LA COMPÉTENCE « TOURISME »**

La compétence tourisme de la CCDS se compose en cinq volets :

1. Gestion des sites touristiques communautaires (Camp Marguerre, Eglise de Saint-Pierrevillers, Canon de Duzey, Locaux de l'ancien Office de Tourisme de Damvillers).
2. Accueil des visiteurs, gestion de l'information touristique et promotion du territoire.
3. Organisation d'événements (Marché du terroir, 900 ans de l'église Saint-Pierrevillers, Evocation historique du Camp Marguerre...).
4. Montage de projets (Land of Memory, valorisation site archéologique...).
5. Accompagnement des acteurs locaux (Vieux Métiers, SHCD, Crèches de Muzeray...).

La commission tourisme de la CODECOM, lors de sa réunion du 13/02/2017 a proposé d'organiser ces volets en deux pôles, ceux qui concerneront les missions de la Commission Tourisme et ceux qui concerneront les missions de l'Office de Tourisme (rappel : obligation d'un OT intercommunal selon la loi NOTRÉ).

Ainsi, l'Office de Tourisme Intercommunal s'acquittera de la gestion des volets 2 (Accueil, Information et Promotion du territoire), 3 (Organisation d'événements) et 5 (Accompagnement des acteurs locaux).

La Commission Tourisme de la Communauté de Communes gèrera les volets 1 (Gestion des sites touristiques communautaires) et 4 (Montage de projets).

## **CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

La Commission Tourisme de la Communauté de Communes de Damvillers – Spincourt propose la création d'un Office de Tourisme associatif, qui permettra d'intégrer d'autres acteurs du territoire (professionnels du tourisme, bénévoles, associations...).

L'Office de Tourisme de Damvillers a disparu pour devenir le Groupement d'Animations Damvilloises.

La Commission Tourisme, en accord avec le Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative du Pays de Spincourt, propose que cette dernière association soit transformée en Office de Tourisme Intercommunal de Damvillers – Spincourt, par modification des statuts.

Une assemblée générale extraordinaire de l'association est prévue le 25/04/2017, pour créer ce nouvel Office de Tourisme.

## **DÉLÉGATION A L'OFFICE DE TOURISME**

La Communauté de Communes de Damvillers – Spincourt délègue à l'Office de Tourisme Intercommunal.

- ↳ L'Accueil des visiteurs ; la gestion de l'information touristique ; la promotion du territoire.
- ↳ L'organisation de certains événements à visée communautaire.
- ↳ L'accompagnement des acteurs locaux.

Cette délégation sera définie à travers une convention d'objectifs et de moyens créée entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes. Cette convention sera annuelle et réactualisée tous les ans par les deux parties.

## **5. POINT SUR L'AVENIR DE LA PERMANENCE DE LA TRESORERIE A SPINCOURT**

Le Président indique aux membres du bureau qu'une réunion s'est déroulée à Spincourt avec le Président, Massimo TRINOLI, le directeur départemental des finances publiques et Mme HAUSS.

Consécutivement à la cessation d'activité de l'agent tenant la permanence de Spincourt, le directeur a fait le bilan et a indiqué que l'activité ne justifiait pas le maintien d'une permanence quotidienne à Spincourt.

Les membres du bureau n'acceptent pas le bilan proposé par le directeur départemental des finances publiques et demandent le maintien de la permanence sur Spincourt.

## 6. COTISATION A INITIATIVE MEUSE

### AFFAIRE N° 2017-03-02-01

L'association « Initiative Meuse » a pour objet de soutenir la création d'entreprises en Meuse en octroyant des prêts d'honneur sans intérêt aux créateurs d'entreprises.

Ce dispositif s'appuie sur un très large partenariat institutionnel et privé.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt, et notamment la compétence développement économique,

Après en avoir délibéré le Bureau autorise le versement de la cotisation 2016-2017 à l'association « Initiative Meuse » pour un montant de 320 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 7. ADHESION AU CAUE POUR L'ANNEE 2017

### AFFAIRE N° 2017-03-02-02

Vu les statuts de la CODECOM et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré le Bureau autorise le versement de la cotisation 2017 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de 5 173,20 euros. (0.60 euros X 8 622 habitants).

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- François BRELLE indique aux membres du bureau que la CODECOM a participé à une réunion provoquée par le SIEP, concernant l'avenir de la gestion des compétences eau et assainissement destinées à devenir intercommunales au 1er janvier 2020. Le SIEP propose de conduire une étude diagnostic pour établir des scénarios de gestion de ces compétences.

Un périmètre de cette étude est proposé par le SIEP, regroupant les CODECOM de Damvillers Spincourt, du Pays d'Etain et de nombreux syndicats d'AEP de Meurthe-et-Moselle.

Le Président indique qu'une rencontre est demandée par la CODECOM du Pays d'Etain pour envisager un périmètre d'étude meusien.

La solution d'une étude sur le territoire de notre Codecom est privilégiée par le Bureau.

- Gilbert THEVENIN liste aux membres du bureau les projets d'investissements pour 2017 :

- ↳ Land of Memory (revalorisation des sites touristiques) ;
- ↳ Travaux de voirie importants (route du camp Marguerre, route Arrancy-Longuyon, accompagnements des communes sur les remise en état après travaux d'assainissement, travaux communaux – Damvillers, Réville) ;
- ↳ Supérette à Spincourt ;
- ↳ Mise en œuvre de la redevance incitative ;
- ↳ Gymnase de Damvillers.

La séance est levée à 22 H 30.



**Ordre du jour :**

1. Examen des comptes administratifs des Communautés de Communes de Damvillers et Spincourt.
2. Autorisation de crédits d'investissement dans l'attente du budget.
3. Examen de la délibération pour proposer le prélèvement automatique aux redevables.
4. Délégation d'une partie de la compétence tourisme de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt à l'Office de Tourisme intercommunal.
5. Point sur l'avenir de la permanence de la trésorerie à Spincourt.
6. Cotisation à Initiative Meuse.
7. Adhésion au CAUE pour l'année 2017.
8. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		MISSLER Jean Marie	
BOURTEMBOURG Luc		MORIN Maurice	Exc
BRELLE François		PIERRET Suzanne	
COLLIN Bernard		POSTAL Anne	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
GILLET Roger		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		THEVENIN Gilbert	
LAMBERT Jean		TRINOLI Massimo	Exc
MAZET Thierry	Exc		